

FICHE EXPLICATIVE DE LA POSOLOGIE SIKLOS®

Votre médecin vous a donné cette « fiche explicative de la posologie » pour mieux expliquer quels comprimés prendre chaque jour. Vous pouvez montrer cette fiche à votre pharmacien pour vous assurer de recevoir la dose quotidienne réellement prescrite.

Date :/...../.....

Complément explicatif de l'ordonnance médicale de :

Nom Prénom

Poids kg

Votre médecin vous a prescrit mg de SIKLOS® par jour.

La dose prescrite de SIKLOS® doit être prise une fois par jour, de préférence le matin avant le petit-déjeuner.

Cela veut dire, prendre chaque jour :

Siklos® 100 mg

Chaque demi-comprimé est gravé d'un "H" sur une face
(«H» pour Hundred = 100 en anglais)

1/2 comprimé : **50 mg**



..... comprimé(s) entier(s) de **100 mg** = mg



Boîte couleur OR

Siklos® 1 000 mg

Chaque quart de comprimé est gravé d'un "T" sur une face
(«T» pour Thousand = 1 000 en anglais)

1/4 comprimé : **250 mg**



1/2 comprimé : **500 mg**



3/4 comprimé : **750 mg**



..... comprimé(s) entier(s) de **1 000 mg** = mg



Boîte couleur ROUGE

Merci de bien vouloir présenter cette fiche à votre pharmacien avec l'ordonnance.

Avant de prendre votre traitement, lisez attentivement la notice ainsi que le guide d'information destiné aux patients drépanocytaires traités par SIKLOS® ; il contient des informations importantes sur SIKLOS® et notamment sur les précautions de manipulation des comprimés.

Le texte complet et actualisé de la notice est disponible sur le site www.afmps.be, rubrique « NOTICE et RCP d'un médicament ».

Guide délivré par votre médecin ou téléchargeable : <https://www.siklos.eu/lu>



Siklos®

Comprimé pelliculé sécable

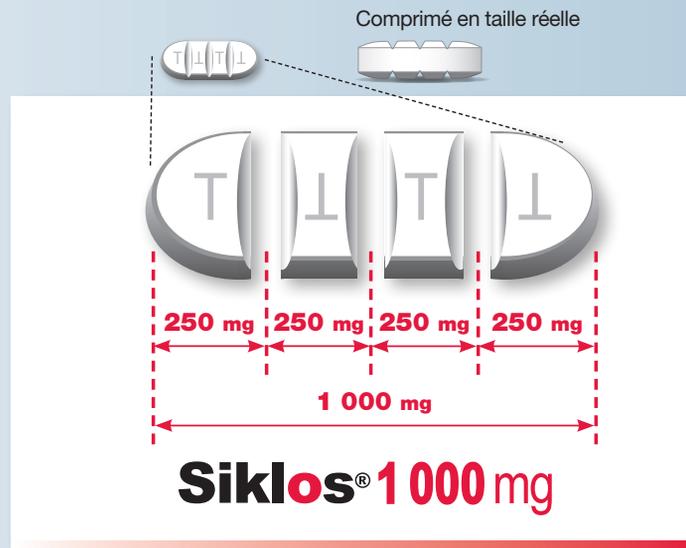
Existe sous 2 dosages différents :
100 mg et **1 000 mg**

Comment utiliser les morceaux de comprimé de SIKLOS® d'un jour à l'autre ?

Si vous avez besoin de demi ou quart de comprimé, en fonction de la prescription médicale, les comprimés peuvent être facilement cassés.

Toute personne, en particulier les femmes enceintes, qui ne prend pas SIKLOS® doit éviter d'être en contact direct avec le comprimé lorsqu'il est cassé. Laver vos mains avant et après contact avec les comprimés. Si la dose prescrite nécessite de casser le comprimé en moitiés ou en quarts, ceci doit être fait loin de la nourriture. La poudre qui tombe du comprimé cassé doit être essuyée avec un chiffon humide que l'on jettera.

Remettre les parties non utilisées des comprimés dans le flacon et ranger le flacon dans la boîte, elles peuvent être utilisées dans les 3 mois.



Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou, votre pharmacien ou à votre infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement à la division Vigilance de AFMPS. La notification peut se faire de préférence en ligne via www.notifieruneffetindesirable.be, sinon à l'aide de la « fiche jaune papier » disponible sur demande à l'AFMPS ou imprimable à partir du site internet de l'AFMPS, www.afmps.be. La « fiche jaune papier » remplie peut être envoyée par la poste à l'adresse AFMPS – Division Vigilance – Avenue Galilée 5/03 – 1210 Bruxelles, par fax au numéro 02/528.40.01, ou par email à l'adresse adr@afmps.be.

Au Luxembourg: Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy - Bâtiment de Biologie Moléculaire et de Biopathologie (BBB) - CHRU de Nancy - Hôpitaux de Brabois - Rue du Morvan - 54 511 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX - Tél.: (+33)3 83 65 60 85/87 - e-mail: crpv@chru-nancy.fr ou Direction de la Santé - Division de la Pharmacie et des Médicaments - 20, rue de Bitbourg - L-1273 Luxembourg-Hamm - Tél.: (+352) 2478 5592 - e-mail: pharmacovigilance@ms.etat.lu

Lien pour le formulaire : <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/sectoriel/sante/medecins/notification-effets-indesirables-medicaments.html>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.
RMA version 05/2022